

Informations périodiques SFDR



Nom du produit: BI FvS Global Flexible / BI FvS Global Flexible P
Identifiant d'entité juridique (LEI): 549300J5UIRMVZOJBV45

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> dans des activités économiques classées comme durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE<input type="checkbox"/> dans des activités économiques non classées comme durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___ % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par Flossbach von Storch IV - Global Flexible, les indicateurs de durabilité suivants ont été pris en compte au cours de la période de reporting :

- 1) **Des critères d'exclusion** présentant des caractéristiques sociales et environnementales ont été mis en œuvre. Ces critères comprenaient, par exemple, l'exclusion des investissements dans des entreprises ayant certains modèles économiques. Une liste des critères d'exclusion pertinents

est disponible dans la section « Comment les indicateurs de durabilité ont-ils fonctionné ? ».

- 2) **Une politique d'engagement** a été poursuivie pour œuvrer à une évolution positive en cas d'**impacts négatifs particulièrement graves** sur certains facteurs de durabilité. La politique d'engagement a porté sur les domaines suivants : les émissions de gaz à effet de serre et les questions sociales/relatives aux employés.

À la fin de la période de reporting, 84.00 % des actifs du compartiment étaient affectés à des investissements présentant des caractéristiques environnementales ou sociales.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La performance des caractéristiques environnementales et sociales promues de Flossbach von Storch IV - Global Flexible a été la suivante :

1) Exclusions appliquées :

Le respect des exclusions appliquées reposait sur des seuils de chiffre d'affaires qui ont été mis en œuvre et atteints comme suit au cours de la période de reporting. Aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises qui génèrent

> 0 % de leur chiffre d'affaires à partir de la production et de la vente d'armes controversées et non conventionnelles

≥ 10 % de leur chiffre d'affaires à partir de la production et de la vente d'armes conventionnelles

> 0 % de leur chiffre d'affaires à partir du secteur minier sans respecter simultanément les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sans politique de contrôle et de limitation des impacts environnementaux de ce secteur d'activité

> 0 % de leur chiffre d'affaires à partir de la production conventionnelle de pétrole et de gaz, sauf s'ils génèrent simultanément au moins 40 % de leur chiffre d'affaires à partir de la production de gaz naturel ou de sources d'énergie renouvelables

≥ 10 % de leur chiffre d'affaires à partir de la production de charbon et de la production de pétrole et de gaz non conventionnels (gaz de schiste, sables bitumineux, forage arctique)

> 0 % de leur chiffre d'affaires auprès des fournisseurs d'énergie, tant que la valeur CO₂ publiée pour la production d'électricité n'est pas inférieure au seuil publié par l'Agence Internationale de l'Énergie. Si une valeur de CO₂ n'est pas disponible, l'exclusion s'applique si la source de production d'électricité dépasse l'une des valeurs ci-dessous. Pour toutes les autres entreprises, la part du chiffre d'affaires provenant de la production d'électricité ne dépassait pas l'une des valeurs ci-dessous

Charbon > 10 %

Pétrole et gaz > 30 %

Énergie nucléaire > 30 %

Au cours de la période de reporting, aucune valeur de CO₂ n'était disponible dans la mesure du possible, c'est pourquoi des exclusions ont été appliquées au deuxième critère, comme indiqué ci-dessus.

≥ 10 % de leur chiffre d'affaires provenant de la propriété ou de l'exploitation d'entreprises liées aux jeux de hasard

> 0 % de leur chiffre d'affaires provenant de la production de tabac

≥ 10 % de leur chiffre d'affaires provenant de la vente en gros de tabac

> 0 % de leur chiffre d'affaires provenant de la production, de la fabrication et de la vente d'huile de palme

> 0 % de leur chiffre d'affaires provenant de la production, de la fabrication et de la vente de soja.

De plus, une étude interne n'a identifié aucun investissement dans des entreprises ayant commis de graves violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) sans perspective positive. De plus, aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs d'État classés « non libres » dans l'indice Freedom House.

2) Politique d'engagement en cas d'impacts négatifs particulièrement sévères :

Émissions de gaz à effet de serre :

Afin de mesurer les impacts négatifs particulièrement graves sur certains facteurs de durabilité liés aux émissions de gaz à effet de serre, les analyses ESG internes ont examiné les indicateurs suivants et les ont hiérarchisés en fonction de leur pertinence, de la gravité des impacts négatifs potentiels, de l'approche adoptée pour les gérer et de la disponibilité des données : Émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2), l'intensité des émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone basées sur les scope 1 et 2, ainsi que la consommation de sources d'énergie non renouvelables.

Au cours de la période de reporting, aucune entreprise du portefeuille n'a été identifiée par une analyse interne comme ayant un impact négatif particulièrement grave sur les émissions de gaz à effet de serre.

Initiative proactive pour s'engager sur des objectifs climatiques : Afin de promouvoir la performance de plus en plus positive des entreprises du portefeuille en matière de gaz à effet de serre, nous avons commencé à nous engager directement avec des entreprises qui n'ont pas encore fixé d'objectifs climatiques et qui n'ont probablement pas encore mis en œuvre de mesures systématiques de réduction des gaz à effet de serre. Bien qu'il n'y ait aucune preuve d'impacts négatifs particulièrement graves dans ces cas-là, en nous engageant activement, nous espérons sensibiliser à l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de passer aux énergies renouvelables.

L'analyse de toutes les entreprises du portefeuille visant à déterminer si les objectifs climatiques définis sont cohérents avec l'Accord de Paris sur le climat a produit le résultat suivant au 31 décembre 2023 :

- 41 entreprises ont fixé des objectifs climatiques conformément à l'Accord de Paris sur le climat
- Trois entreprises ont fixé des objectifs climatiques qui ne sont pas conformes à l'Accord de Paris sur le climat ou se sont engagées à publier prochainement des objectifs climatiques
- Quatre entreprises n'ont pas fixé d'objectifs climatiques et ne se sont pas engagées à mettre en œuvre des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre

Questions sociales et relatives aux employés :

Afin de mesurer les impacts négatifs particulièrement graves sur certains facteurs de durabilité liés aux questions sociales/relatives aux employés, des analyses ESG internes ont examiné en détail les indicateurs suivants et les ont hiérarchisés en fonction de leur pertinence, de la gravité des impacts négatifs potentiels, de l'approche utilisée pour les gérer et de la disponibilité des données : Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, des violations des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des mesures et processus en place pour se conformer aux principes et lignes directrices.

Au cours de la période de reporting, aucune entreprise du portefeuille n'a été identifiée au moyen d'une analyse interne comme ayant violé particulièrement gravement les principes ou directives ci-dessus.

Mesures prises :

Les mesures prises au cours de la période de référence pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales sont présentées dans la section « Quelles actions ont été prises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

1) Performance des critères d'exclusion appliqués

Période de reporting précédente et actuelle : Le compartiment a respecté tous les critères d'exclusion appliqués.

2) Impacts négatifs sur la durabilité pris en compte

Émissions de gaz à effet de serre

Période de reporting précédente et actuelle :

Aucune des entreprises du portefeuille n'a montré d'impact particulièrement grave sur les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du processus d'analyse exclusif.

Remarque : les informations sur l'engagement au cours de la dernière période de reporting montrent des exemples d'activités proactives entreprises dans le processus d'investissement pour œuvrer à un développement de plus en plus positif des entreprises du portefeuille dans

le domaine des émissions de gaz à effet de serre. Celles-ci sont conformes aux caractéristiques E/S.

Questions sociales et relatives aux employés

Période de reporting précédente :

L'une des entreprises du portefeuille a montré des impacts particulièrement graves sur les questions sociales et relatives aux employés dans le cadre du processus d'analyse exclusif.

Période de reporting actuelle :

Aucune des entreprises du portefeuille n'a montré d'impact particulièrement grave sur les questions sociales et relatives aux employés dans le cadre du processus d'analyse exclusif.

Dans quelle mesure les investissements durables les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Sans objet. Flossbach von Storch IV - Global Flexible n'a réalisé aucun investissement durable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Sans objet

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Sans objet

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et aux actes de corruption.

La taxonomie de l'UE prévoit un principe de « ne pas nuire de manière significative » selon lequel les investissements s'inscrivant dans le cadre de la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière de durabilité environnementale des activités économiques. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE en matière de durabilité environnementale des activités économiques

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Flossbach von Storch IV - Global Flexible a examiné les principaux impacts négatifs (PAI ou indicateurs PAI) de la décision d'investissement sur les facteurs de durabilité conformément à l'article 7(1)(a) du Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement de Divulcation), ainsi qu'un indicateur supplémentaire lié au climat (« Entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone ») et deux indicateurs sociaux supplémentaires (« Absence de politique en matière de droits de l'homme » et « Absence de politiques anti-corruption ») dans un processus d'investissement interne axé sur certains indicateurs PAI. Les PAI centraux de la stratégie d'investissement étaient les suivants: les émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2), l'intensité des émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone basées sur les scope 1 et 2, ainsi que la consommation de sources d'énergie non renouvelables. En outre, une attention particulière a été accordée aux violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, aux violations des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux mesures et processus en place pour se conformer

aux principes et lignes directrices. La prise en compte des PAI a également permis d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par Flossbach von Storch IV - Global Flexible.

L'identification, la priorisation et l'évaluation des PAI ont été réalisées dans le cadre du processus d'analyse interne à l'aide d'analyses ESG spécialement préparées pour chaque émetteur/garant dans lequel nous investissons et prises en compte dans le profil risque-récompense des analyses de l'entreprise. Les indicateurs du PAI ont été hiérarchisés en fonction de leur pertinence, de la gravité des impacts négatifs et de la disponibilité des données. L'évaluation n'était pas basée sur des fourchettes ou des seuils rigides que les entreprises devaient respecter ou atteindre ; l'accent a plutôt été mis sur la question de savoir s'il y avait une évolution positive dans la façon dont ils gèrent les indicateurs du PAI.

Les données primaires publiées par les entreprises du portefeuille ont été recueillies dans le cadre du processus d'analyse interne visant à identifier les PAI centraux, par ex. dans le cadre du rapport de développement durable. Cela a permis le meilleur examen possible des données et de leur qualité, ainsi que l'évaluation de la manière dont les entreprises du portefeuille traitent les facteurs pris en compte. En raison d'une qualité et d'une couverture insuffisantes des points de données individuels, Flossbach von Storch a eu recours à des activités d'engagement pour œuvrer à l'amélioration.

Politique d'engagement appliquée :

Une politique d'engagement visant à influencer l'évolution positive d'impacts négatifs particulièrement graves en s'engageant auprès des entreprises prioritaires. De plus amples détails sur les mesures prises sont présentés dans la section « Quelles actions ont été prises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2023 – 31/12/2023

Exclusions appliquées :

Le respect des exclusions a contribué à une réduction ou à un évitement de l'indicateur PAI 10 « Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales », de l'indicateur PAI 14 « Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) » et l'indicateur PAI 4 « Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles », par ex. (liste non exhaustive) :

- l'exclusion de la production de charbon,
- l'exclusion des entreprises ayant commis des violations graves des principes du Pacte mondial (sans perspective positive) et,
- l'exclusion des armes controversées.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les informations présentées donnent un aperçu des quinze principaux investissements du compartiment (top 15 positions).

Tous les principaux investissements sont présentés sous forme agrégée. Ils sont déterminés en fonction de leurs numéros d'identification de sécurité respectifs (WKN/ISIN). Afin de respecter les dispositions réglementaires, les pondérations les plus importantes reposent sur la moyenne des quatre clôtures trimestrielles de la période de référence. Toutes les valeurs sont indiquées en euros pour faciliter la comparaison et l'analyse.

Plus grands investissements	Secteur	% Actifa	Pays
Invesco Physical Markets Plc./Gold Unze Zert. v.09(2100)	Or	9,45%	USA

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Berkshire Hathaway Inc.	Finance	3,84%	USA
Dte. Börse AG	Finance	3,09%	Allemagne
Nestlé S.A.	Consommation de base	2,91%	Suisse
adidas AG	Consommation discrétionnaire	2,91%	Allemagne
Reckitt Benckiser Group Plc.	Consommation de base	2,90%	Grande-Bretagne
Microsoft Corporation	Technologie de l'information	2,81%	USA
Alphabet Inc	Services de communications	2,72%	USA
Mercedes-Benz Group AG	Consommation discrétionnaire	2,69%	Allemagne
Federal Republic of Germany Reg.S. v.23(2024)	Etats	2,34%	Allemagne
Bayer. Motoren Werke AG	Consommation discrétionnaire	2,28%	Allemagne
Amazon.com Inc.	Consommation discrétionnaire	2,24%	USA
Unilever Plc.	Consommation de base	2,18%	Grand-Bretagne
Fort Corporation	Industrie	2,04%	USA
Roche Holding AG Genussscheine	Soins de santé	1,88%	Suisse



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation d'actifs de Flossbach von Storch IV - Global Flexible au 31 décembre 2023 était la suivante.

#1 Alignés sur les caractéristiques E/S :

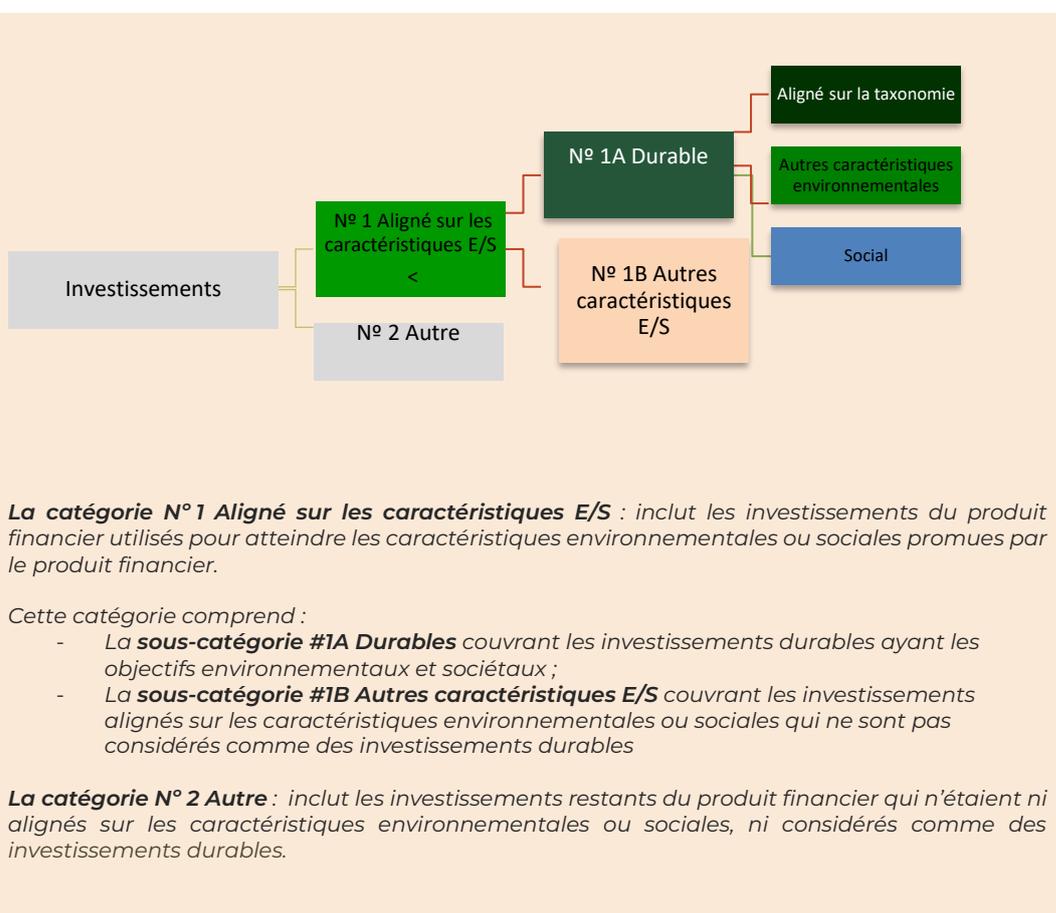
84.00 % ont été investis dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire soumis à un contrôle permanent en ce qui concerne les critères d'exclusion mentionnés ci-dessus et les principales conséquences négatives sur les facteurs de durabilité.

#2 Autres :

La part restante des investissements (16.00 %) concernait, par exemple, les liquidités (en particulier les liquidités destinées à honorer les obligations de paiement à court terme) et les produits dérivés.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Sector	Subsector	Aandeel %
Etats	Etats	17,08%
Or	Or	9,27%
Finance	Services financiers	11,68%
Soins de santé	Produits pharmaceutiques, Biotechnologies et Sciences de la vie	8,38%
Consommation discrétionnaire	Automobiles & Composants	6,94%
Autres	Autres	6,73%
Consommation de base	Produits ménagers & personnels	6,43%
Consommation de base	Alimentation, Boissons & Tabac	5,46%
Consommation discrétionnaire	Biens de consommation durables & Habillement	4,62%
Services de communications	Médias et divertissement	4,59%
Technologie de l'information	Logiciels & Services	4,54%
Industrie	Biens d'équipement	3,71%
Consommation discrétionnaire	Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	2,92%



La catégorie N°1 Aligné sur les caractéristiques E/S : inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Cette catégorie comprend :

- La **sous-catégorie #1A Durables** couvrant les investissements durables ayant les objectifs environnementaux et sociétaux ;
- La **sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

La catégorie N°2 Autre : inclut les investissements restants du produit financier qui n'étaient ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	2,65%
<i>Soins de santé</i>	<i>Équipements & Services de santé</i>	1,68%
<i>Technologie de l'information</i>	<i>Matériel & Équipement technologique</i>	1,37%
<i>Services de communications</i>	<i>Services de télécommunications</i>	0,94%
<i>Technologie de l'information</i>	<i>Semi-conducteurs & Équipements pour semi-conducteurs</i>	0,70%
<i>Consommation discrétionnaire</i>	<i>Services aux consommateurs</i>	0,16%
<i>Finance</i>	<i>Assurances</i>	0,15%

0 % des actifs du compartiment a été investi dans le secteur des combustibles fossiles.

En raison des différences d'arrondi des montants individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnement étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Flossbach von Storch IV - Global Flexible a mis en avant les caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas cherché à réaliser d'investissements alignés sur la taxinomie. Les investissements n'ont contribué à la réalisation d'aucun des objectifs environnementaux spécifiés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (Taxinomie de l'UE). La part des investissements écologiquement durables réalisés conformément à la taxinomie de l'UE était donc de 0 %.

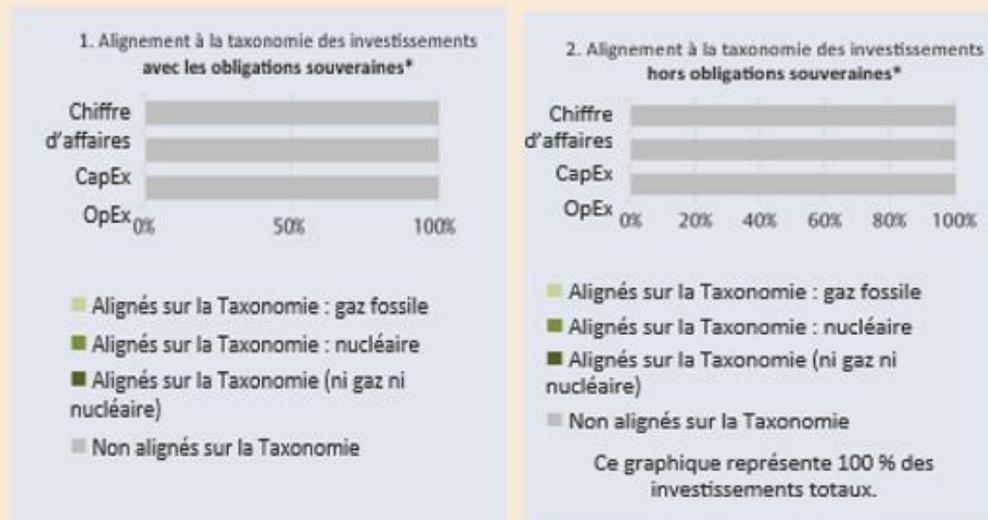
Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore des solutions de remplacement sobres en carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui
 Dans le gaz fossile
 Dans l'énergie nucléaire
 Non

Les deux graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimal d'investissements qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique présente l'alignement taxinomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique présente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Sans objet. Flossbach von Storch IV - Global Flexible promeut les caractéristiques E/S mais ne s'efforce pas de réaliser des investissements durables. En conséquence, la part des investissements dans les activités de transition et habilitantes était de zéro pour cent.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet. Flossbach von Storch IV - Global Flexible promeut les caractéristiques E/S mais ne s'efforce pas de réaliser des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

-Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;

-Des **dépenses d'investissement**

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

-Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022 / 1214 de la Commission.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sans objet. Flossbach von Storch IV - Global Flexible promeut les caractéristiques E/S mais ne réalise pas d'investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet. Flossbach von Storch IV - Global Flexible promeut les caractéristiques E/S mais ne réalise pas d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « N° 2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants ont été classés dans la catégorie « #2 Autres » au 31 décembre 2023:

- Des liquidités, principalement sous forme d'argent liquide, pour faire face aux obligations de paiement à court terme sans garanties environnementales ou sociales minimales.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Les actions suivantes ont été prises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales de Flossbach von Storch IV - Global Flexible :

1) Exclusions appliquées :

Les critères d'exclusion énumérés dans la section « Comment les indicateurs de durabilité ont-ils fonctionné ? » ont été constamment révisés et mis à jour sur la base de données de recherche ESG internes et externes. Le respect des critères d'exclusion a été contrôlé tant avant la réalisation d'un investissement que pendant la période de détention ultérieure.

2) Politique d'engagement en cas d'impacts négatifs particulièrement sévères :

Émissions de gaz à effet de serre

Au cours de la période de reporting, aucune entreprise du portefeuille n'a été identifiée par une analyse interne comme ayant un impact négatif particulièrement grave sur les émissions de gaz à effet de serre. Par conséquent, il n'y a eu aucune exposition faisant référence à des impacts négatifs particulièrement graves au cours de la période de reporting.

Afin de favoriser les améliorations en matière d'émissions de gaz à effet de serre, le compartiment s'est activement engagé auprès de trois entreprises du portefeuille qui ne se sont pas encore fixées d'objectifs climatiques. Au 31 décembre 2023 : l'engagement auprès de ces entreprises est toujours en cours.

Questions sociales et relatives aux employés

Au cours de la période de reporting, aucune entreprise du portefeuille n'a été identifiée par une analyse interne comme ayant des impacts négatifs particulièrement graves sur les questions sociales et relatives aux employés. Par conséquent, il n'y a eu aucune exposition faisant référence à des impacts négatifs particulièrement graves au cours de la période de reporting.

Flossbach von Storch rend également compte des activités exercées en tant qu'actionnaire actif dans le rapport annuel sur la Propriété Active, qui est publié sur le site Internet avec des informations relatives au développement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** régissant les activités économiques durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE.

Sans objet. Flossbach von Storch IV - Global Flexible promeut les caractéristiques E/S mais ne désigne pas d'indice comme indice de référence.

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable